

Consultation dématérialisée sur le projet

« ZAC multisites centre ouest et Vigne »

Contribution de l'association SGNE

SGNE, Saint-Gilles Nature Environnement, est une association qui œuvre depuis 1989 pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine naturel et architectural de la commune de Saint Gilles.

Dans ce cadre, voici les points que l'association souhaite soulever :

L'artificialisation des terres agricoles nous préoccupe très fortement, et en tant qu'association environnementale nous ne pouvons que la déplorer.

Nous resterons très attentifs à l'adéquation de ce projet avec les objectifs futurs de ZAN (Zéro artificialisation nette en 2050) et notamment sur la problématique de loger les futurs habitants de la métropole, tout en restant dans une démarche de protection et préservation des terres agricoles et de la biodiversité.

La compensation agricole (179 000€) nous laisse sceptiques, puisqu'il ne s'agit pas simplement de retrouver la même surface « ailleurs », mais bien d'une transformation globale d'un espace agricole en une surface bâtie.

Cela entraîne inévitablement d'autres effets négatifs qui ne peuvent pas être « compensés » d'un point de vue écologique, notamment des nuisances générées à long terme et des externalités négatives liées aux aménagements, constructions puis ensuite à l'utilisation pérenne de ces espaces.

Sur la portion centre ouest, le fait de combler les dents creuses et densifier l'habitat sans consommer de la terre agricole ne peut qu'être approuvé.

L'association s'interroge cependant sur ce qui est prévu dans ce secteur centre ouest, pour mettre en œuvre le reméandrage du ruisseau du Pont aux Moines et la réhabilitation de la zone humide autrefois remblayée avec les gravats de la gare de Rennes ; ces opérations ont été programmées dans le contrat de territoires du syndicat du Meu et du Garin 2017-2022, et nous restons dans l'attente de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, le projet de la ZAC Vigne prévoit de rejeter, vers les zones humides, les eaux pluviales polluées (hydrocarbures, mégots, déjections canines) ; au lieu de privilégier l'infiltration à la parcelle. Ceci va inéluctablement altérer le fonctionnement de la zone humide, a fortiori si on y ajoute le libre accès du public (mégots, canettes, déchets divers).

Le sous-sol profond semblant être sableux (les sondages ne dépassent pas 50cm de profondeur), la nature même de cette portion de territoire aurait pourtant permis de pratiquer l'infiltration à la parcelle au moyen de noues.

La problématique principale de ce projet réside dans le fait que la station d'épuration de Saint Gilles paraît proche de la saturation (90%?).

L'association souhaite que le bilan annuel de la station soit mis à disposition du public, ce qui permettrait aux porteurs de ce projet de rassurer habitants et associations sur un non franchissement des seuils maximaux.

Dans le cas contraire, l'association craint qu'un échelonnement des tranches après la réalisation du centre ouest ne soit alors indispensable.

Nous nous interrogeons également sur la capacité de la station d'épuration de Pacé (25 000 équivalents/habitant) à faire face à la demande, lorsque les réseaux de Saint Gilles et Clayes basculeront sur cette station en 2034. Au vu des projets d'urbanisation du secteur alentour, cette question est un vrai sujet.

La problématique de l'approvisionnement en eau potable est également une réelle préoccupation.

La MRAE émettait déjà des réserves sur ce point lors de son étude préalable. Etude pourtant effectuée avant la période de sécheresse que nous avons connue lors de l'été 2022 en Bretagne.

La réponse de Giboire sur ce point n'est pas acceptable, d'autant plus qu'elle s'appuie sur la délibération d'Eaux du Bassin Rennais, qui date également de mai 2022.

L'association est très préoccupée par ce point, et nous nous interrogeons sur la prise en compte des épisodes de sécheresse dans le mode de calcul. Ne pas tenir compte de l'augmentation de la fréquence des prochains épisodes de sécheresse serait, à ce stade, une très grosse erreur.

Par ailleurs, nous émettons des réserves concernant :

- la mobilité.

La création de la ZAC entraînera, selon la MRAE, une augmentation du trafic automobile pouvant aller jusqu' à 880v/j.

Cela occasionnera des nuisances en termes de fluidité, de sécurité, de convivialité, de bruit et de pollution.

Pour réduire ces différentes nuisances et répondre aux objectifs des différents plans signé avec les élus (PDU, PCAET...), il sera donc nécessaire de trouver des solutions visant à les réduire.

Nous souhaitons très fortement que la municipalité étudie sérieusement la faisabilité d'un aménagement cyclable sécurisé entre St Gilles et la gare de l'Hermitage (4,5km) qui devrait être opérationnel dès l'installation des premiers habitants.

- les modes de construction.

Afin de réduire l'impact des constructions sur l'utilisation des ressources non renouvelables, la pollution induite et les besoins en énergies, il est nécessaire, comme la nouvelle RT 2020 l'impose, de mieux isoler les bâtiments.

La MRAE, dans son avis, s'inquiète et propose d'avoir plus d'ambition, ce que nous partageons.

Elle propose de généraliser la construction passive à tous les îlots et pas seulement à 2, comme cela est prévu. Il nous semble que les élus devront être fermes sur ce sujet.

Nous nous interrogeons notamment sur :

- L'application de la norme « passive » pour certains îlots. Elle devrait l'être pour toute nouvelle construction.
- La présence de parpaing, 2ème secteur le plus polluant du bâtiment. Il devrait être interdit de construire en parpaings ou en béton banché pour les maisons et les immeubles.
- Le recours aux filières locales de matériaux bio sourcés devrait être recommandé et avantagé

Nous pensons que la municipalité doit être intransigeante avec les constructeurs d'habitat collectif, pour qu'eux aussi respectent ces règles, et ainsi minimiser au maximum l'impact de ces nouvelles constructions.

Nous constatons que le cahier des règles prescriptives prévoit la plantation d'arbres fruitiers dans les jardins, des noues individuelles ou des gestion des eaux pluviales à la parcelle... ce que nous approuvons ; mais nous sommes convaincus qu'il faut **SURTOUT** prévoir un suivi et un contrôle sur la durée, afin que ces belles idées ne se transforment, après quelques années, en des parterres goudronnés, des arbres coupés parce qu'ils font de l'ombre, des fossés comblés, des clôtures plastiques à la place des haies, des mono-haies de bambous...

SGNE se tient à la disposition des habitants et de la municipalité, et entend rester très vigilante quant à l'évolution de ce projet, dont trop de points restent préoccupants.